

## Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Le vendredi 28 mai 2021	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance	18h30	<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations	Le 20 mai 2021	

### ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Avis Enquête Publique Éoliennes
- II. Préparation des Élections régionales et départementales
- III. Réparation du cadran de l'horloge de l'église
- IV. RIFSEEP : Présentation
- V. Retour Audit Energétique BABIN
- VI. Questions diverses

NOM	Présent	Absent	Excusé
<b>ALIMECK Tony</b>	x		
<b>BIZET Ludovic</b>			x
<b>BREHAM Karine</b>			x
<b>CHENNEVIERE Simon</b>			x
<b>DANEL Karl</b>	x		
<b>DANEL Kristina</b>	x		
<b>FOURNIER Vincent</b>	x		
<b>GUICHET-LEBAILLY Sabine</b>	x		
<b>JOUANNE Maxime</b>	x		
<b>SALLEY Sébastien</b>	x		
<b>VALOGNES Emeline</b>			x
<b>POUVOIRS :</b>			
De M. BIZET L De Mme BREHAM K	à M. ALIMECK T à Mme GUICHET LEBAILLY S		
<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>		<b>Nombre</b>
Le Maire : <b>M. Tony ALIMECK</b>		Total de conseillers  Membres présents	11  07
Secrétaire : <b>Kristina DANIEL</b>		Quorum	07

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 10 avril 2021.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 10 avril 2021.

### **I. Avis Enquête Publique Éoliennes**

La société PE des portes du Pays D'auge a fait une demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Valambray et Mézidon Vallée d'auge

Par arrêté du préfet du 28 avril 2021, une enquête publique d'une durée de 32 jours est prescrite du mardi 25 mai 2021 à 9h00 au vendredi 25 juin (17h30) inclus en mairies de Valambray et de Mézidon Vallée d'auge. Le public pourra prendre connaissance du dossier et émettre son avis. La commune de Maizières fait partie des communes situées dans un rayon d'affichage de 6km pour l'organisation de l'enquête. Notre conseil municipal est appelé à formuler un avis sur la demande en cours. Cet avis sera adressé à la Préfecture du Calvados.

Un avis d'enquête publique a été distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer la population de cette enquête et des modalités pour y participer.

Monsieur le Maire de la commune de Maizières avec le conseil municipal a étudié les différentes questions liées au projet d'implantation de 5 nouvelles éoliennes de 143m entre Fierville Bray et Condé sur Ifs, à savoir :

- Dans le respect du principe du contradictoire, le conseil a recueilli l'avis de l'association "Laizon Environnement" le mercredi 19 juin 2021 mais déplore l'absence de l'argumentaire des entreprises qui portent le projet.
- La majorité des membres du conseil reconnaissent que l'énergie éolienne peut être importante pour lutter contre le réchauffement climatique, sans pour autant être complètement dénué de l'empreinte carbone et avec un rendement actuel très faible.
- Ces éoliennes, implantées entre les vallées des rivières Laizon et Muances ont un impact important mesuré sur la faune et sans doute sur la flore dont elles perturbent les habitats et les déplacements entraînant par exemple la mortalité directe d'oiseaux et de chauves-souris qui entrent en collision avec les pales ou sont victimes de la suppression occasionnée par le passage des pales devant le mât. Pour rappel, les chauves-souris sont toutes protégées par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, article L. 411-1 du Code de l'Environnement et par arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007). Il est interdit de les tuer ou de les perturber intentionnellement.
- L'impact paysager n'est pas neutre, ces éoliennes seront 50 mètres plus grandes que les 14 déjà implantées dans la zone.
- Les nuisances sonores nuit et jour, les lumières nocturnes sont également sources de fatigue et de stress sur la population exposée.

Le conseil municipal, pour ces motifs, a rendu un avis défavorable à la majorité (9 votants : 7 "contre" et 2 "abstentions").

Une délibération sera prise dans ce sens.

### **II. Préparation des Élections régionales et départementales**

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 suite au report du gouvernement.

Les deux élections se feront dans la salle des fêtes afin de respecter le protocole sanitaire et les gestes barrière. Merci à chacun des administrés d'apporter son stylo pour la signature du registre.

Le groupe de travail désigné lors du conseil municipal du 10 avril 2021 : M. Chennevière, M. Bizet, Mme Danel et Mme Lebailly Guichet va mettre en œuvre les directives pour respecter le protocole sanitaire.

Une nouvelle réunion avec tous les membres du conseil municipal aura lieu le mercredi 9 juin 2021 à 18h00 pour finaliser l'organisation et le planning de ces élections.

### III. Réparation du cadran de l'horloge de l'église

Suite aux vérifications annuelles du clocher de l'église St Pierre par l'entreprise Bodet, le moteur de mise en volée de la cloche n°3 doit être remplacé. Un devis a été réalisé, il s'élève à 2295,60€ TTC. L'entreprise a également constaté le déplacement d'un feuillard de fuite à la terre (paratonnerre). La réparation s'élève suite au devis réalisé à 2862,72€ TTC.

Ces dépenses n'étaient pas prévues au budget. D'autres devis comparatifs sont en cours.

Le conseil à l'unanimité décide d'attendre les autres devis avant toute décision.

### IV. RIFSEEP : Présentation

Comme indiqué dans le conseil municipal du **10 avril 2021**, le **RIFSEEP est un Régime Indemnitaire** tenant compte des **Fonctions**, des **Sujétions**, de l'**Expertise** et de l'**Engagement Professionnel**

Il comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Les employés sont répartis en deux groupes en fonction du poste et de l'expérience professionnelle.

Au niveau de l'IFSE, le plafond communal a été établi au regard du budget à 378€ pour le groupe 1 et à 360€ pour le groupe 2. Cet IFSE est calculé en fonction du temps de travail.

Au niveau du CIA, le plafond communal a été établi au regard du budget à 105€ pour le groupe 1 et 100€ pour le groupe 2. Ce CIA est également calculé en fonction du temps de travail.

Le montant total annuel du RIFSEEP pour les 3 employés communaux est de 705,79€ au regard de leur temps de travail respectif. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants proposés pour le RIFSEEP. Cette présentation sera soumise au centre de gestion du Calvados, une délibération sera prise suite à la validation.

### V. Retour Audit Energétique BABIN

Suite à l'audit réalisé par le bureau d'étude technique Babin pour la salle polyvalente, une réunion a eu lieu le 20 mai 2021 avec la commission bâtiments pour statuer sur les 3 scénarios proposés.

Scenario 1 : l'isolation des façades par l'extérieur, le remplacement des menuiseries extérieures bois, isolant de la toiture, mise en place d'une pompe à chaleur air/eau. Coût : 161 500 HT.

Scenario 2 : l'isolation des façades par l'extérieur, le remplacement des menuiseries extérieures bois, isolant de la toiture, mise en place d'une pompe à chaleur air/eau, installation d'une ventilation simple flux. Coût : 172 500 HT.

Scenario 3 : l'isolation des façades par l'extérieur, le remplacement des menuiseries extérieures bois, isolant de la toiture, mise en place d'une pompe à chaleur air/eau, installation d'une ventilation à double flux. 196 500 HT.

La commission bâtiment a retenu le scenario numéro 2. Après avoir entendu des informations complémentaires, le conseil municipal doit donner son avis sur le scenario 2.

Lors de cette même réunion, nous avons demandé au bureau d'étude Babin de réaliser un devis en tant que maître d'œuvre pour la réalisation des travaux. Le coût des honoraires est de : 23 287,50€ HT soit 27 945€ TTC.

Ces travaux seront réalisables en fonction du montant des subventions accordées par les différents organismes sollicités.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le scenario numéro 2 pour les travaux de la salle polyvalente et de prendre comme maître d'œuvre le bureau d'étude technique Babin.

Des délibérations seront prises dans ce sens.

## VI. Questions diverses

### Salle des fêtes :

Le Maire de Maizières avec Mme Kristina Danel, deuxième adjointe, responsable de la salle des fêtes, présentent au Conseil municipal une proposition de tarifs pour la location de la vaisselle de la salle des fêtes (qui doit rester occasionnelle, le principe étant que la location de la vaisselle est incluse dans le prix de la location de la salle des fêtes).

- Forfait jusqu'à 50 personnes : 50 €
- Forfait de 51 à 100 personnes : 75 €
- Forfait de 101 à 120 personnes : 100 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs ci-dessus.

En cas de dégradation, la vaisselle sera remboursée aux tarifs définis dans le contrat de location.

Les nouveaux tarifs seront applicables pour toute nouvelle réservation à partir du 1er juin 2021.

Une délibération sera prise dans ce sens.

**Le prochain Conseil Municipal** aura lieu le mercredi 7 juillet 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 21h00.

**Le secrétaire de séance :**

Kristina DANEL

**Le Maire :**

Tony ALIMECK